



U6-U7 : LE FOOTBALL A 3 OU 4 RÈGLEMENT PLATEAUX

ARTICLE 1 – JOUEURS - JOUEUSES

Ces plateaux sont réservés aux joueurs et joueuses licenciés de la catégorie U6 à U7 né(e)s en 2016 / 2015 et U8F nées en 2014

Il est fait application du règlement général du foot à 3 ou 4.

ARTICLE 2 - GESTION

Les commissaires de la Commission de foot animation sont habilités à intervenir sur tous les centres de plateaux.

La commission technique et le CTD DAP se réservent le droit de nommer des représentants pour superviser et animer les centres.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Tous les clubs engagés, à raison de 4 équipes maximum par centre, participent au plateau.

La saison se déroule en :

- 1 journée d'accueil (**samedi 2 octobre 2021**)
- 1 journée nationale, fixées par la DTN (**samedi 18 juin 2022**)
- 3 journées plateaux classiques et 5 plateaux festifoot pour les U6 spécifiques.
- 2 journées plateaux classiques et 6 plateaux festifoot pour les U6-U7 mélangés.
- 3 journées plateaux classiques et 6 plateaux festifoot pour les U7 spécifiques.
- 2 journées Interclubs

ARTICLE 4 – ORGANISATION GÉNÉRALE

La journée d'accueil (**samedi 2 octobre 2021**) est ouverte à tous les enfants licenciés (**ou pas**).

La journée nationale est gérée par les Commissions technique et du football d'animation.

Les journées plateaux classiques ou plateaux Festifoot : chaque club doit organiser plusieurs journées dans l'année.

ARTICLE 5 - RÈGLEMENT

Le temps maximal d'un plateau est 40 minutes (temps réel de pratique). Il se compose d'alternance de rencontres et d'ateliers de jeu ou parcours.

Un terrain à 11 permet la mise en place de 4 / 6 aires de jeux, délimités par des plots.

Pas de classement.

Ballons n° 3

Arbitrage effectué par des jeunes licenciés ou éducateurs en dehors du terrain

Chaque équipe est de **3 ou 4 joueurs et de 1 remplaçant**

Le lieu des rencontres est fixé au moins 15 jours à l'avance par la Commission. La parution s'effectue au moyen des procès verbaux officiels et du site du District de l'Essonne (Rubrique FOOTBALL D'ANIMATION)



ARTICLE 6 – ORGANISATION DES PLATEAUX

- **Plateaux classiques**

Alternance de 3 matchs et 1 atelier par équipes : 4 rotations de 10 min (soit 40 minutes)

Voir document plateau type

- **Plateaux Festifoot**

Formule montante / descendante : 6 rotations de 7 min

ARTICLE 7 - ENGAGEMENT

Chaque club doit respecter le nombre d'équipes engagées auprès du DEF et ne pas déplacer d'enfants en plus, ou non licenciés.

En cas de retard, prévenir l'organisateur.

En cas d'absence, prévenir le District par courrier (72 heures avant) et le club organisateur.

En cas d'impossibilité d'organiser un plateau : le club est tenu de rechercher un autre organisateur dans son secteur et de prévenir tous les autres du changement. Il doit en outre avoir prévenu la Commission au plus tard le lundi (avant 16h) qui précède cette modification. **A défaut il sera pénalisé pour non organisation.**

Tout club ou équipes absentes aux plateaux seront pénalisés financièrement.

ARTICLE 8 – RETOUR DES FEUILLES DE PLATEAUX

Le responsable de plateau du club recevant doit :

- préparer et organiser les rencontres et jeux,
- réceptionner toutes les feuilles de présences des clubs du secteur,
- transmettre les feuilles de présences et la feuille de plateau (après l'avoir complété) au District avant mardi midi suivant le jour de rencontre; seules les feuilles officielles du DEF (en ligne sur le site) seront prises en compte.

ARTICLE 9 – JOURNÉE NATIONALE (18/06/2022)

La participation à cette journée est obligatoire pour tous les clubs, aucune organisation de plateaux, tournois ne sera autorisée à cette date.

ARTICLE 10 – ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Tout club ayant une grande partie de son effectif U6-U7 retenu par un événement scolaire exceptionnel (classe verte, de neige ...) devra prendre contact avec la Commission pour étudier toutes les solutions possibles dans un délai raisonnable (avant au minimum le lundi qui précède la journée)

ARTICLE 11 - LITIGE

Tout litige relève de la Commission Départementale de football d'animation du District de l'Essonne et en dernier ressort de son Comité Directeur.